

Evènements principaux liés à la naissance et aux développements de la Fondation Valle Bavona - p. 1

Le Val Bavona s'est sauvé non grâce aux gens, plus sensibles et attentifs, mais parce qu'elle a été la dernière vallée tessinoise qui a eu une route et qui a profité des effets de la haute conjoncture, ce qui témoigne encore une fois que pas tout le mal vient pour nous faire du mal"...

Plinio Martini

Année	Evènements	Point de départ	Signification	Détails
1977	Début du travail dans les communautes	Communes de Caveragno et Bignasco: nécessité de maintenir les zones ouvertes autour des villages; empêcher de nouvelles constructions; favoriser la restauration des constructions existantes; garantir une gestion harmonisée du territoire...	Volonté politique de planifier l'aménagement d'un territoire unique (et interprété comme un "unicum" à l'échelle territoriale, un seul grand "village" du point de vue paysagistique et urbanistique)	Depuis quelques années (suite à la construction de la route carrossable dans les années '60) on observe la naissance de constructions "modernes"...
1983	Inscription du Val Bavona en tant qu'objet n. 1808 dans l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments d'importance nationale (art. 5 LPN)		Les contenus du Val Bavona méritent d'être gardés intacts ou, en tout cas, respectés au maximum.	Instrument de la CH mais établi d'entente avec les cantons. Les Cantons ont avant tout la tâche de sauvegarder de manière effective ces objets
1984	Piano regolatore sezione valle Bavona	Conscience locale et inscription IFP	Résultat final de longues et laborieuses réflexions qui impliquent intérêts privés et publiques, remise en question,...	Défi le plus qualificatif: conjuguer de façon exemplaire l'enseignement du passé (aspect conservateur) et la demande vitale du présent (aspect innovateur). Le plan d'aménagement doit relancer les racines mêmes et l'identité de fond d'une communauté qui vit.
			Instrument approprié pour la sauvegarde des valeurs naturalistiques et paysagistiques, et aussi pour leur promotion dans l'intérêt premier de la population locale.	L'aspect conservateur devient choix culturel. Dans le Val bavona le paysage n'a pas besoin de protection dans le sens habituel du terme: il s'agit d'un paysage fort, au point que l'homme a toujours du s'en protéger. Plus important: utilisation de matériaux du lieu et respect des structures architectoniques existantes >> limitations du droit privé qui se justifient par la raison supérieure de l'intérêt collectif: la conservation d'un témoignage exceptionnel, tout en respectant de droit de vivre, de s'établir, de transformer
			<i>Plan du paysage</i> - partage en deux zones distinguées: au dessus et au dessous des 1000-1200 m s.m., avec différents types d'intervention.	
			<i>Plans d'utilisation</i> : définition des critères d'intervention, avec indication des éléments à protéger. Définition des limites de construction des hameaux et spécification des interventions possibles dans les constructions.	
84-89	Groupe de travail (gruppo ad hoc)	Nécessité de gestion et contrôle en phase exécutive du PR-VB	Groupe de consultation pour les communes et de la Fondation; constitué par des représentants de la CH, du TI et des communes	Lors de la création de la Fondation, il va assumer le nom de "Groupe opératif"

Evènements principaux liés à la naissance et aux développements de la Fondation Valle Bavona - p. 2

Année	Evènements	Point de départ	Signification	Détails
1989	<i>Entrée en vigueur de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire</i>			
1990	Naissance de la Fondazione Valle Bavona	Art. 55 des normes d'actuation du PR-VB: gestion du financement des interventions de sauvegarde et de valorisation du patrimoine construit, naturalistique et agricole du Val Bavona	Fondation de droit privé pour le financement et pour l'application du PR-VB (consultation et surveillance). Organisme exécuteur des interventions	Organisation: - Direction-secrétariat - Conseil de Fondation (CH-TI-Communes-Bourgeoisies-STAN (SHS)) - Groupe opératif (CH-TI-Communes) Statuts: - Atto statutario della FVB - Regolamento della FVB - Regolamento del Gruppo operativo
1991	Etude sur le futur de l'agriculture au Val Bavona		introduction des premières contributions en faveur du fauchage des prairies et à la gestion avec du bétail	plusieurs interventions de fvb sur le territoire, nécessité de garantir la gestion autonome; favoriser la gestion et l'accès aux alpages, récupérer les terrains abandonnée, les chataigneraies; réintroduction des délégués des hameaux; ...
1992	<i>Inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale: fonds de la vallée</i>			
1993	<i>Entrée en vigueur de l'Ordonnance sur les forêts</i>			
1993	Entrée en vigueur de l'Art. 31b de la loi sur l'agriculture		base pour subventions directes de la Confédération pour le fauchage	
1994	Début soutien à travers le Legat Rosbaud, géré par Patrimoine Suisse (Schweizer Heimatschutz)		Depuis 1994 le Val Bavona a pu réaliser de nombreuses interventions sur le territoire (> 2 mio) grâce à ce Legs (utilisation des intérêts). Depuis quelques années on couvre le soutien pour le fauchage des prairies	Les cendres du couple Rosbaud reposent à Randinagia, un magnifique alpage au fond du VB. À partir de 2011 la convention sera interrompue. Nécessité de trouver de nouveaux soutiens.
1995	Piano regionale forestale		il a entre autres montré que dans les dernières décennies de nombreuses surfaces ouvertes (prairies) ont disparu suite à l'avancement de la forêt	En particulier il s'agit de ces surfaces qui n'ont pas d'accès direct, ou qui sont aussi occupés par des rochers, des pierres ou des murs (terrassments)
2000	FVB: Manuel pour la restauration des "rustici"	les normatives contenues dans le PR-VB ne sont pas suffisamment détaillées et complètes pour donner des critères et des modalités d'intervention sûres et unitaires, trop de liberté d'interprétation. Révision partielle du PR-VB	Aucune prétention de exhausser toutes les thématiques et les problèmes liés à la restauration correcte du patrimoine construit mais volonté de fournir des indications utiles	Aucun fondement politique mais application acceptée de manière générale sans problèmes majeurs
2003	Présentation du <i>Plan de gestion forestale de la zone alluviale de la VB</i>	Inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale	en consultation chez les communes; suivie de nombreuses prise de position par public et privés.	On a geté la base pour un travail en synergie entre FVB et Ufficio forestale

Evènements principaux liés à la naissance et aux développements de la Fondation Valle Bavona - p. 3

Année	Evènements	Point de départ	Signification	Détails
2003	interruption du financement cantonal pour la restructuration de toits en pierre (piode)		Il s'agissait d'un soutien fondamental pour les propriétaires car le Tessin doit sa particularité aussi à la présence de "rustici" qui doivent pouvoir continuer leur existence dans le respect de leur état d'origine	1. Les coûts de restructuration sont très élevés, souvent trop hauts pour les privés 2. à certains endroits, comme au VB, il y a l'obligation de restructurer avec les matériaux d'origine; ailleurs il s'agit simplement de constructions historiques ou significatives 3. on risque aussi l'abandon de nombreuses constructions
2006	Etude et digitalisation des chemins (callaie)		Instrument fondamental de travail pour le groupe opératif de la FVB	
2006	entrée en vigueur du <i>decreto di protezione della zona golenale della VB</i> (Legge cant. Protez natura)	Le fonds de la vallée est dans Inventaire des zones alluviales d'importance CH mais ça ne constitue en soi la base juridique de protection.	Formalisation des règles, le Canton est "obligé" par la LPN de 2001 et agit suivant des priorités. La responsabilité est du Dep. du territoire, tandis que UNP coordonne l'exécution par l'intermédiaire de la Fondation Valle Bavona.	
2007		nécessité d'éloigner l'avancement de buissons ou arbustes nouveaux	Augmentation du travail des agriculteurs et "gerants" du territoire	
2008	Présentation étude "Rapporto programmatico sulle attività della FVB", Dionea SA	Nécessité d'identifier les modalités de développement futur de la FVB, suite à situation financière difficile	Principaux résultats mis en évidence: Nécessité d'une stratégie d'assainissement et relancement financier; nécessité de revoir les relations avec la nouvelle commune; réflexion sur les contrats de prestation de la FVB et sur les modalités de programmation et financement des projets; définition de "traces" pour des projets de dév. régional et la reconnaissance de la FVB en tant que centre de compétences pour le paysage alpin	
2008	Présentation projet d'interconnaissances agricoles		Les agriculteurs ne veulent pas ce projet	

Et depuis 2009:

2009	La Commune de Cevio (legislatif et exécutif) renonce à la continuation du projet de parc national del Locarnese (entrée en phase 3)
	Conclusion de l'analyse et réponse à toutes les observations pour le plan de gestion forestal de la zone alluviale
	Debut projet de regroupement des terrains de la Vallée Bavona (Nécessité d'un suivi historique: projet sur les noms de lieu)
	Motion pour la réintroduction du subside pour le financement cantonal des toits en pierre (piode), interrompu en 2003
	Lettre de soutien pour le renouvellement du Fonds suisse pour le paysage (gros soutien aux interventions à caractère paysagistique du Val Bavona)
2010	Plan de gestion forestal de la zone alluviale chez les bourgeoisies pour approbation; il sera ensuite adopté par le Conseil d'état et mis en vigueur
	Nécessité de renforcer la collaboration entre FVB et commune. Etude pour de nouvelles fiches pour la mise-à-jour du manuel (naissance de nouvelles exigences par rapport aux nouvelles technologies: eoliennes, solaire, paraboles...)
	FVB recherche de nouvelles stratégies de développement; nécessité de revoir les accords avec les différents partenaires,...
	FVB, APAV et SUPSI: étude pour un projet de centre de documentation et de plateforme sur le paysage culturel (centre compétence). Projet qui pourrait assumer un grand rôle et une grande signification dans le développement de toute la région.
	Interruption de la convention Rosbaud (v. 1994)